

**9 décembre 2022**

**AVIS AUX PORTEURS DU FONDS**

**MIROVA EUROPE ENVIRONNEMENT**

(Code ISIN : Part C : FR0010521575 : Part D : FR0013321296 / Part N : FR0013299229)

Dans le cadre de l'application des orientations de l'ESMA sur les commissions de surperformance, publiées le 5 novembre 2020, entrées en application pour les organismes de placement collectif en valeurs mobilières, nous vous informons de la précision apportée à la documentation juridique : si, sur la période d'observation, la performance du fonds est supérieure à celle de l'actif de référence, la part variable des frais de gestion représentera 20% TTC maximum de l'écart entre ces deux actifs, *même en cas de performance absolue négative du fonds.*

Il convient de noter que cette précision n'a pas pour vocation de modifier les modalités de calcul de la commission de surperformance actuelles.

Les autres dispositions de la documentation juridique demeurent inchangées.

La documentation juridique du fonds décrivant l'ensemble de ses caractéristiques est disponible auprès de NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL et sur le site [www.im.natixis.com](http://www.im.natixis.com)

Elle peut vous être adressée dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de :

Natixis Investment Managers International  
43 avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris  
e-mail : [clientservicingAM@natixis.com](mailto:clientservicingAM@natixis.com)